

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Date de convocation L'an deux mille seize le vingt-neuf mars à vingt heures et trente minutes  
et d'affichage : 15/03/2016 le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2016  
Nombre de conseillers s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck  
En exercice : 18 BRETEAU, maire  
Présents : 12  
Votants : 16

**PRESENTS** : MMES et MM. BAILLY Jacky, CHANTEPIE, DAVID Laurent, FERNANDES Armindo, HUBERT Florence, JARNO Nathalie, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, PINEAU Béatrice, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, SERCEAU Gilles

### **ABSENTS ET EXCUSES :**

M DAVID Laurent qui donne pouvoir à M LEBOUC Jacky  
Mme ROLLAND Céline qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence  
Mme VAYER Nadège qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle  
Mme TOMMERAY Hélène qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck  
Mme MULLARD Stéphanie, M ROUILLARD Guillaume

Mme PINEAU a été élue secrétaire de séance.

Le maire remercie Madame Jocelyne GOUSSET, receveur municipal, de sa présence, et propose d'aborder les points de l'ordre du jour.

## **I APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur Jacky Bailly présente le détail du compte administratif 2015, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent en fonctionnement : 507 788,35 Euros, avec un montant de recettes de 1 484 792,88 Euros et de dépenses de 977 004,53 Euros.
- Déficit d'investissement : 377 392,45 Euros, avec un montant de recettes de 1 112 747,10 Euros et de dépenses de 1 490 139,55 Euros.

Ce résultat déficitaire d'investissement est corrigé par le solde positif des Restes à réaliser qui s'élève à 518 853,61 Euros.

Le résultat corrigé d'investissement devient donc excédentaire de 141 461,16 Euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé des chiffres, approuve à l'unanimité, le Compte Administratif de l'année 2015.

## **II APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Madame Jocelyne GOUSSET indique que le compte de gestion 2015 est strictement identique au compte administratif.

En conséquence, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### **III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture de fonctionnement :

* au titre des exercices antérieurs de :	305 794,33 €
* au titre de l'exercice arrêté de :	201 994,02 €
* soit un résultat à affecter de :	507 788,35 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de	211 118,82 €
* solde d'exécution de la section d'investissement :	-377 392,45 €
* solde des restes à réaliser en investissement	518 853,61 €

Constatant que la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement.

### **IV VOTE DES IMPOTS LOCAUX**

Le maire communique au conseil municipal les éléments notifiés par les services des impôts :

BASES PREVISIONNELLES 2015	TAUX 2014	PRODUIT A TAUX CONSTANTS
Taxe d'habitation : 2 031 000	14,76	299 776 €
Taxe Foncier bâti : 1 146 000	19,52	223 699 €
Taxe Foncier non bâti : 59 500	35,13	20 902 €
<b>TOTAL</b> 3 236 500		<b>544 377 €</b>

Les taux n'ont pas augmenté depuis l'année 2009, et cette année encore, il est proposé de les maintenir à leur niveau actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu du fait que la communauté de communes versera à nouveau un fonds de concours aux communes membres en 2016, décide de reconduire les taux des trois taxes ménages :

-TAXE D'HABITATION :	14,76 %
-TAXE SUR LE FONCIER BATI :	19,52 %
-TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	35,13 %

## V ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Les propositions de prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget	RECETTES	Budget
11- Charges générales	407 866,00 €	6419- Remboursement Pers	22 000,00 €
12-Personnel	567 978,00 €	70621-Produits des services	90 650,00 €
65-Gestion courante	140 977,00 €	72-Travaux en régie	15 000,00 €
66-Charges financières	59 000,00 €	7311-Impôts	596 240,25 €
67-Charges exceptionnelles	500,00 €	74-Dotations	362 680,00 €
68-Dotations amortissement	45 400,19 €	75-Revenus immeubles	3 520,00 €
		77- Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues	45 000,00 €		
023-Virement section Invest	331 157,41 €	002- Excédent fonct reporté	507 788,35 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 597 878,60 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 597 878,60 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget	RECETTES	Budget
Déficit de l'exercice 2015	377 392,45	Excédent de l'exercice 2015	
Travaux en régie	15 000,00	021 Virement de la section fonct	331 157,41
16 Emprunts dette capital	62 200,00	10222 FCTVA	85 000,00
16-Remboursement prêts relais FCTVA	371 403,00	10223 Taxe d'aménagement	20 000,00
Fonds de concours CC	75 000,00	458201 Opération sous mandat	13 407,60
20- Honoraires-Etudes	4 500,00	13251 Fonds de concours	22 495,00
21 Achats	58 478,16	28131 amortissements	45 400,19
23 Travaux	99 382,91	2031 régularisation frais d'études	59,80
233 Restauration église		op.233 subvention RAR	7 700,00
<b>RAR 2015</b>	<b>9 514,51</b>	op. 244 subventions RAR:	
244-Opération Nouvelle Ecole		Etat	259 935,00
<b>RAR 2015</b>	<b>46 283,97</b>	Région	64 000,00
Dépenses imprévues	5 000,00	Réserve parlementaire	25 000,00
		1641 Emprunt relais CE	250 000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 124 155,00</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 124 155,00</b>

Les dépenses d'investissement concernent principalement, outre les restes à réaliser :

- le remboursement des prêts relais contractés pour attendre le versement du FCTVA lié à la construction de l'école : 371 403 €
- le versement à la communauté de communes du fonds de concours pour la réalisation des voiries du secteur médical : 75 000 €
- les travaux de mise aux normes des établissements recevant du public : 40 000 €
- l'implantation de jeux extérieurs : 23 000 €
- des travaux de sécurité pour la voirie et l'installation d'un radar pédagogique : 18 000 €
- l'aménagement du jardin du souvenir : 7 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif de 2016, dont les sections s'équilibrent respectivement à 1 597 878,60 Euros en fonctionnement et à 1 124 155 Euros en investissement.

## **VI ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal attribue à l'unanimité les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
Association ACCUEIL PERI- SCOLAIRE	4 000,00 €
Association des AINES RURAUX	430,00 €
Association APETS 72 PARENTS	900,00 €
projet de carnaval	1 300,00 €
Association ENTENTE SPORTIVE	1 700,00 €
ECOLE TROMPE SOURIS	
Classe de découverte	1 700,00 €
coopérative scolaire	1 000,00 €
RASED	100,00
Association A PLEINE PAGE	2 600,00 €
Association LES PETITS LOUPS	1 400,00 €
Association des commerçants	900,00 €
Association PETANQUE	200,00 €
Association KAZOKOU	
Subvention annuelle	100,00 €
Subvention exceptionnelle	240,00 €
Association DLPA	200,00 €
Association St-Georges Bien Etre	
Subvention annuelle	300,00 €
Subvention exceptionnelle (achat ballons)	92,00 €
TOTAUX	17 162,00 €

## **VII PRIME DE REGISSEUR DE RECETTES POUR LA GESTION 2015 DE LA CANTINE SCOLAIRE**

La moyenne mensuelle des encaissements de redevances constatés en 2015 s'élève à 7 050 Euros pour le service de restauration scolaire.

Le conseil municipal décide de verser à l'agent chargé de la régie de recettes l'indemnité annuelle de 140 euros, conformément au barème réglementaire basé sur le montant des encaissements constatés.

## **VIII DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Les projets relatifs à la sécurité routière peuvent obtenir un financement au titre du produit des Amendes de Police.

Le conseil municipal, ayant décidé d'inscrire au budget primitif de 2016 les crédits nécessaires à l'implantation d'un nouveau radar pédagogique, ainsi qu'à l'installation de coussins berlinois aux deux entrées du bourg, sollicite une subvention pour financer ces équipements.

## **V MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE TROIS AGENTS : SUPPRESSION DES POSTES ACTUELS ET CREATION DE TROIS POSTES CORRESPONDANT AUX HORAIRES PROPOSES**

Le maire explique que, pour deux agents communaux, une augmentation de l'horaire hebdomadaire est proposé.

Cette proposition a recueilli l'accord des agents concernés, ainsi que l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en séance du 23 mars 2016.

Le conseil municipal, après avoir constaté l'inscription au budget primitif de 2016 des crédits nécessaires, décide en conséquence :

1) - la suppression à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation à raison de 11 heures hebdomadaires

- la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 16 heures 30 minutes hebdomadaires.

2) - la suppression à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 20 heures 20 minutes hebdomadaires

- la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 27 heures 35 minutes hebdomadaires.

Par ailleurs, l'un des agents communaux, actuellement titulaire du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, qui effectue majoritairement des tâches administratives mais également des tâches d'encadrement des enfants de l'école et d'entretien de locaux, a demandé à ne plus être chargée de travaux administratifs.

Il s'agit donc pour cet agent d'une diminution de son horaire hebdomadaire mais aussi d'un changement d'affectation qui entraînera le passage de la filière administrative à la filière technique. Le Comité Technique Paritaire et la Commission Administrative Paritaire ont rendu un avis favorable.

Le conseil municipal décide :

- la suppression à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 19 heures 30 minutes hebdomadaires.

- la création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 14 heures 30 minutes hebdomadaires.

## **VI INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE**

Le maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AH N°22.

Séance levée à 21H20